

**Révision allégée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

**Bilan de la concertation approuvé par le Conseil Municipal le 08 juin 2018**

Je soussigné, Yves LAPORTE, Maire de la Commune de Donzenac (19), certifie que, conformément aux prescriptions de la délibération de lancement de la révision allégée n° 5 du PLU en date du 11 décembre 2015, la commune de Donzenac a mis en œuvre le dispositif de concertation suivant :

- Parutions dans les bulletins municipaux 2015 (p. 32), 2016 (p.35) et 2017 (p.23),
- Informations régulières sur le site Internet de la commune, sur la borne interactive et sur le panneau lumineux,
- Information lors d'une réunion publique le 06 juin 2018,
- Mise à disposition d'un registre de recueil des remarques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Donzenac, le 08 octobre 2018

Le Maire,

*Y. Laporte*

